



TARIFS POUR 2019-2020

CLASSES	Détail de la facturation	EXTERNAT			DEMI PENSION (4 repas par semaine) (a)			INTERNAT		
		Mensuel	Total	Total annuel	Mensuel	Total	Total annuel	Mensuel	Total	Total annuel
COLLEGE : 6 ^e	Contribution Familiale	60.30 €	603.00 €	673.00 €	60.30 €	603.00 €	1623.00 €	60.30 €	603.00 €	3698.00 €
	Frais divers (b)		70.00 €			70.00 €			70.00 €	
	Régime				95.00 €	950.00 €			302.50 €	
COLLEGE : 5 ^e	Contribution Familiale	64.10 €	641.00 €	711.00 €	64.10 €	641.00 €	1661.00 €	64.10 €	641.00 €	3736.00 €
	Frais divers (b)		70.00 €			70.00 €			70.00 €	
	Régime				95.00 €	950.00 €			302.50 €	
COLLEGE : 4 ^e et 3 ^e	Contribution Familiale	75.70 €	757.00 €	827.00 €	75.70 €	757.00 €	1777.00 €	75.70 €	757.00 €	3852.00 €
	Frais divers (b)		70.00 €			70.00 €			70.00 €	
	Régime				95.00 €	950.00 €			302.50 €	

(a) Pour les demi-pensionnaires, possibilité de prendre le repas le mercredi midi en créditant la carte de restauration.

(b) Frais divers (70.00 €) : Cotisations aux associations sportives et aux organismes de l'Enseignement Privé.

L'établissement est habilité à recevoir les bourses et les aides financières.

A ces frais s'ajoute la cotisation APEL qui est de 16 € à l'année par famille.



TARIFS DES TRANSPORTS POUR 2019-2020

LUNDI		VENDREDI		TARIF MENSUEL
HORAIRE Arrivé 10 H 00	DESTINATION	HORAIRE Départ 14 H 46	DESTINATION	
7 H 11	Paris (Gare de l'Est)	17 H 53	Paris (Gare de l'Est)	130 € sur 10 mois
8 H 36	Reims (Centre)	17 H 00	Reims (Centre)	90 € sur 10 mois
8 H 52	Epernay	16 H 32	Epernay	85 € sur 10 mois
8 H 24	Château Thierry	17 H 00	Château Thierry	110 € sur 10 mois
9 H 07	Chalons en Champagne	16 H 00	Chalons en Champagne	50 € sur 10 mois
9 H 34	Vitry le François	15 H 39	Vitry le François	30 € sur 10 mois

1. Les tarifs sont calculés avec la réduction accordée par la région Grand Est
2. Les jeunes doivent se procurer la carte primo pour 20 € à l'année valable sur la région Grand Est sauf pour Château Thierry il faut la carte jeune d'un montant de 50 € à l'année.
3. Les tarifs sont calculés au plus juste.
4. Les amendes et les contraventions sont à la charge des familles.